

PRÉSENTATION DE L'APPEL À PROJETS

« RESILIENCE ET CAPACITES AGROALIMENTAIRES 2030 »

Ariane Voyatzakis, Responsable du secteur agroalimentaire - Bpifrance

Florent Bracquart, Chargé de mission - DGE/MEFS

Frédéric Blanc, Chef de bureau – DGPE/MASA

Antoine De Cambière, Responsable de programme - Bpifrance

0. Cadre général



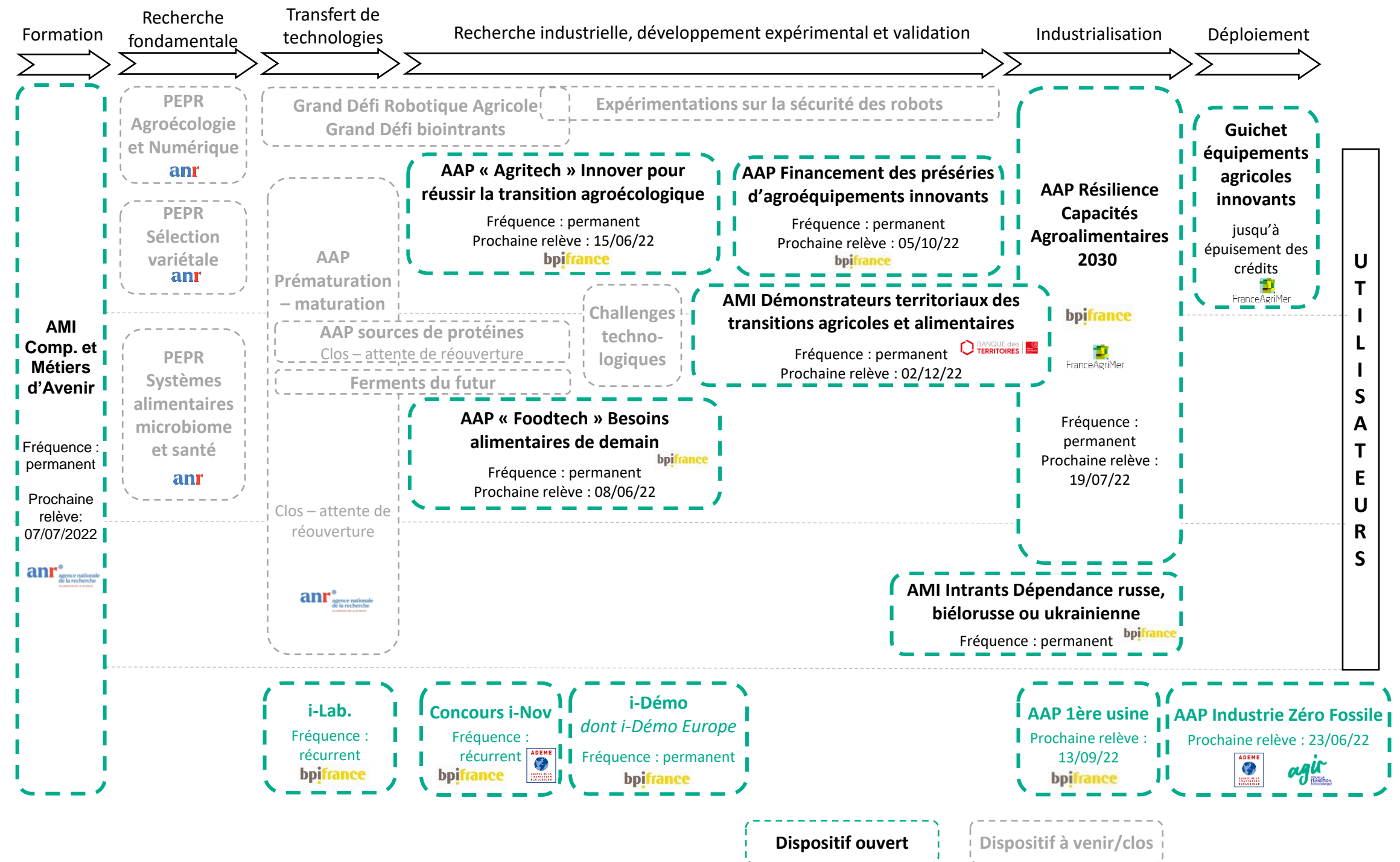
France 2030, une vision à 5-10 ans

... déclinée en différentes mesures avec un dénominateur commun, l'innovation

... avec un effet transformant à long-terme

... permettant à l'offre française d'être compétitive sur les marchés d'avenir

... et permettant à la France de renforcer sa souveraineté alimentaire et engager la transition agroécologique



UTILISATEURS

1. Thématiques de l'appel à projet



Les projets d'industrialisation

1. La relocalisation des maillons industriels stratégiques
2. L'industrialisation pour répondre aux besoins alimentaires de demain
3. L'industrialisation pour réussir a transition agroécologique

Les projets de structuration de la filière (opéré par FranceAgriMer)

4. Des démarches collectives de transition et de résilience des filières agricoles et agroalimentaires

Seront priorisés les dossiers s'inscrivant dans une logique de souveraineté alimentaire et de résilience

2. Critères d'éligibilité (thématiques 1, 2 et 3)

Nature des porteurs

Projets individuels (portés par une entreprise quelque soit sa taille)
NB : Les thématiques 2&3 privilégient les acteurs émergents

Niveau d'innovation

Investissements à l'issue des phases de recherche pouvant présenter une phase de démonstration et présentant une phase d'industrialisation

Optionnel :

Labellisation par un pôle de compétitivité

Budget attendu et durée

Devis présenté de minimum 3 M€ pour les projets des thématiques 1 à 3

Devis abaissé à minimum 200 k€ pour les projets d'Outre Mer

Durée des projets comprise entre 12 et 48 mois

THEMATIQUE 1 « Relocalisation des maillons industriels stratégiques »



Sous-thématiques

- Relocalisation de maillons de la chaîne de transformation agroalimentaire essentiels à la production agroalimentaire réalisée en France
- Investissement dans des équipements de transformation apportant une innovation de procédé

In fine, les projets devront :

- Réduire la dépendance aux importations des intrants agricoles et produits agroalimentaires transformés critiques
- Pouvoir répondre à une situation de crise
- Réduire l'empreinte environnementale de la filière agricole et agroalimentaire

Exemple de produits éligibles

- Tourteaux et produits transformés pour l'alimentation animale (ex: oléagineux)
- Ingrédients, additifs (conservateurs, antioxydants, enzymes, pigments naturels, etc.), vitamines, oligoéléments, arômes, acides aminés
- Autres produits transformés critiques pour l'alimentation humaine en situation de forte dépendance aux importations extra-européennes

La dépendance, la vulnérabilité et la criticité des produits visés devront être justifiées.

THEMATIQUE 2 « Industrialisation de l'innovation pour répondre aux besoins alimentaires de demain »



Dans le prolongement de l'AAP « Besoins alimentaires de demain »

Développer des capacités productives et constituer des lignes de productions innovantes et usines 4.0 pour ...

- La production d'aliments plus sains et durables
- La mise en œuvre de process innovants au service de la qualité et de la sécurité de l'alimentation
- La production de nouveaux emballages
- La mise en œuvre de nouveaux outils de traçabilité

In fine, les projets devront permettre la production industrielle de produits alimentaires et ingrédients :

- Favorables en matière de santé (population cible ou facteurs socio-économiques)
- De nutrition préventive
- A recette ciblée pour des publics avec des pathologies ou besoins spécifiques
- Issus de démarche environnementales supérieures
- Issus de circuits courts et bénéficiant d'une traçabilité

THEMATIQUE 3 « Industrialisation de l'innovation pour réussir la transition agroécologique »



Dans le prolongement de l'AAP « Innover pour réussir la transition agroécologique »

Développer des capacités productives et constituer des lignes de productions innovantes et usines 4.0 pour :

- La production d'équipements agricoles intelligents et connectés
- Remplacer ou limiter le recours aux intrant fossiles ou de synthèse par des solutions d'agroécologie
- La production des ressources génétiques

In fine, les projets devront accompagner à l'échelle industrielle :

- La transition agroécologique
- La réduction de GES
- L'adaptation au changement climatique
- La gestion des aléas...

4. Critères de sélection



Souveraineté alimentaire pour la thématique 1

Caractère innovant du projet pour les thématiques 2, 3

Retombées économiques du projet et impact sur l'attractivité industrielle de la France

Capacité à assurer le déploiement ou l'industrialisation de la solution développée (financière et opérationnelle)

Contribution au renforcement de souveraineté et résilience du système alimentaire et agricole

Critères de performance environnementale et impact sociétal



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

Thématique 4 : Démarches collectives de transition et de résilience des filières agricoles et agroalimentaires

Opéré par FranceAgriMer

Florence Poinssot, Cheffe d'unité Entreprises & Filières FranceAgriMer

Critères d'éligibilité

◆ Nature des porteurs

Projets collaboratifs entre entreprises de l'amont agricole et autres acteurs économiques dont le partenariat est formalisé (accord de consortium)

◆ Niveau d'innovation

Évalué à l'échelle des filières

◆ Budget attendu et durée

Devis présenté de minimum 500 000€ pour les projets de la thématique 4 (minimum 200 000€ pour les projets d'Outre Mer)

Durée des projets comprise entre 12 et 48 mois

◆ Optionnel

Labellisation par un pôle de compétitivité

Objectifs et résultats attendus pour la thématique 4

Concerne uniquement les **consortium** composés d'au moins deux acteurs **indépendants**, un opérateur de **l'amont agricole** et d'autres acteurs intervenant le long de la chaîne de valeur.

◆ Objectifs

- CONTRIBUER DE FAÇON DURABLE AU DÉPLOIEMENT D'INNOVATIONS À L'ÉCHELLE DES FILIÈRES
- RÉPONDRE À L'UNE DES FINALITÉS DES THÉMATIQUES 1, 2 ET 3

Par exemple :

Structurer une nouvelle filière de production
Projet de création d'une filière légumineuses pour approvisionner la restauration collective, etc.

◆ Résultats attendus

IN FINE, LES PROJETS DEVRONT ACCOMPAGNER

- La sécurisation des débouchés pour les producteurs, transformateurs et distributeurs en matières d'approvisionnement
- La transition agro écologique
- Les changements de comportements alimentaires et nouvelles attentes du marché

Critères de sélection

Partenariat **durable** et **structurant** pour les filières

- **Renforcement de la résilience des filières**
- **Optimisation de l'interdépendance entre acteurs**
- **Retombées collectives attendues**

Caractère **innovant** des technologies et/ou outils,
méthodes, organisations développés

Contribuer au renforcement de la souveraineté et
résilience du système alimentaire et agricole

Critères de performance environnementale et impact
sociétal

5. Dépenses éligibles et taux d'aide max applicables



TAUX d'AIDES

15 à 80%

(en fonction des types d'entreprises et de la nature des dépenses)

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Immobilier et foncier (20% max)
Sous-traitance (40% max.)
Location d'actifs
Salaires bruts
Prestations de conseil (40% max.)
Achats d'équipements
Immobilisations incorporelles
(brevets, licences, etc.)...

FINANCEMENT

MIX SUBVENTION ET AVANCE RECUPERABLE

**Les dépenses sont éligibles
à compter du lendemain du
dépôt du dossier complet**

6. Modalités de financement et mise en œuvre



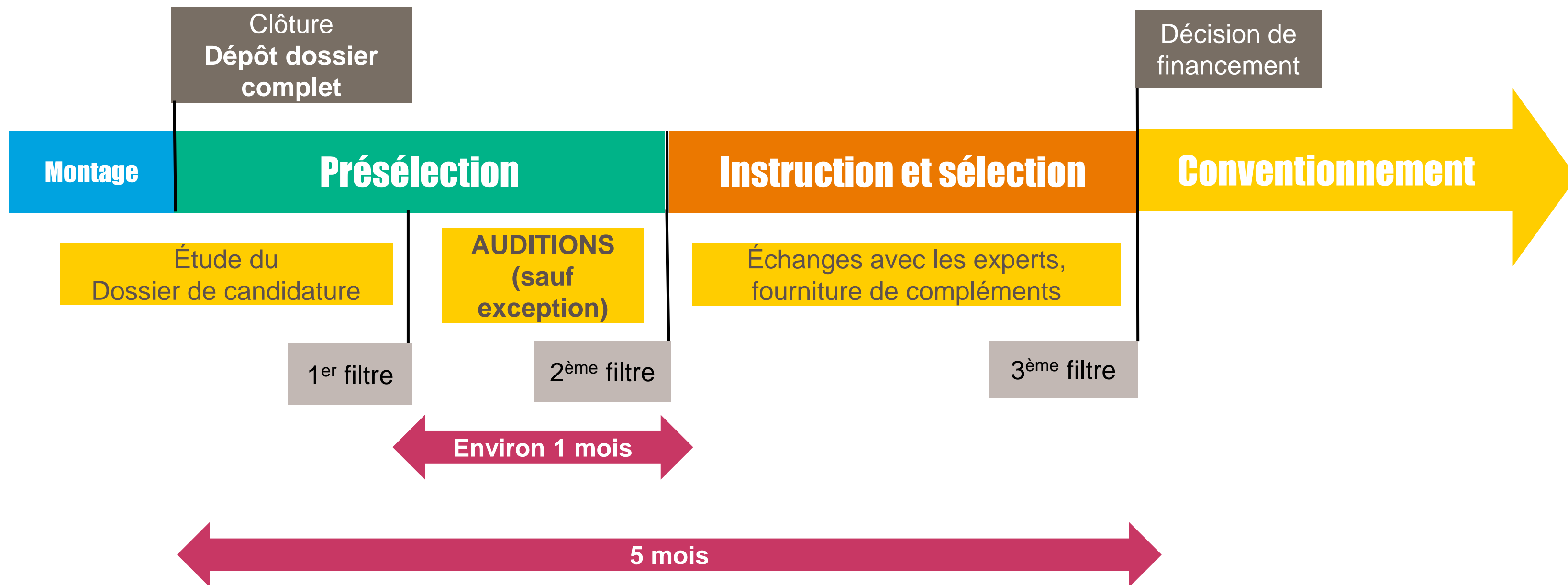
FORME DE L'AIDE : MIX SUBVENTION (60%) + AVANCE RÉCUPÉRABLE (40%) SELON LE RISQUE

Mise en œuvre, suivi avec Bpifrance et en lien avec FranceAgriMer pour la thématique 4

- **Contractualisation**
- **Versements de l'aide aux étapes-clés du projet (éventuellement en fonction de l'avancée des levées de fonds)***
- **Réunions de suivi et reportings réguliers**
- **Suivi des indicateurs d'impact du projet**
- **Remboursement de l'Avance Récupérable forfaitaire en 2 à 5 ans, avec différé de 2 ans max après la fin du projet (sauf échec technique et économique du projet)**

* Le montant des capitaux propres du bénéficiaire de l'aide aux dates des versements de l'aide doit être supérieur ou égal au montant du cumul des aides versées.

7. Processus de sélection à partir d'un dossier complet



8. Préparer son dossier de candidature



Les canevas de dossiers de candidature avec les modèles de documents sont disponibles sur la page Internet de l'appel à projets

Pour la structure classique d'un dossier complet :

Documents du projet

- Présentation du projet et du porteur sous forme de PPT (environ 30 slides)
- Demande d'aide et données économiques sous format Excel (Annexe 1)
- Grille d'impacts environnementaux et sociétaux (Annexe 2)

Documents du partenaire

- Documents administratifs : dernière liasse fiscale complète ou bilan et compte de résultats approuvés par l'assemblée et rapport du commissaire au compte (ou à défaut de l'expert comptable)

Les dossiers de candidature doivent exclusivement être déposés sur l'extranet de Bpifrance – rubrique projets innovants collaboratifs:

<https://extranet.bpifrance.fr/projets-innovants-collaboratifs/>

The screenshot shows the Bpifrance website header with the logo and the slogan 'SERVIR L'AVENIR'. Below the header is a navigation bar with links for CMI, FSN, FUI, I-LAB, PIAVE, PRI, PSPC, and a 'CONTACTEZ-NOUS' button. The main content area features a yellow background with silhouettes of people walking and the text 'Soutien des Projets Innovants Collaboratifs'. Below this, there are two main sections: 'Déposer votre projet' and 'Gérer votre projet'. The 'Déposer votre projet' section includes a list of roles: 'Porteur du projet', 'Pôle de compétitivité', and 'Consultant extérieur', and a checkbox for accepting the terms and conditions. The 'Gérer votre projet' section includes a login form with fields for 'Identifiant' and 'Mot de passe', and a checkbox for accepting the terms and conditions.

9. Quelques conseils **pour maximiser ses chances**

- **Un cahier des charges autoporteur : tous les critères de sélection et toutes les conditions explicitées**
- **Un canevas de dossier détaillé : annexes et tableurs à remplir, modèles mis à disposition**
- **Une analyse approfondie des critères d'impact**
- **Points de contact pour répondre à vos questions :**

Thématique 1, 2 et 3 :
aap-france2030@bpifrance.fr

Thématique 4 :
aap.resilience.filières@franceagrimer.fr

9. Lien utile et calendrier de relèves



<https://bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-resilience-et-capacites-agroalimentaires-2030>

19 juillet 2022 à midi heure de Paris

3 novembre 2022 à midi heure de Paris

Merci de votre attention

Questions / réponses